

Prestations de retraite supplémentaires—Loi

de retraite de leur poche. Ils y ont contribué 6.5 p. 100 de leur traitement. Ils ont en outre contribué 1 p. 100 additionnel au compte des prestations de retraite supplémentaires, en vue de protéger le pouvoir d'achat de leur pension de retraite en l'indexant sur l'inflation. Pour avoir droit à une pension pleinement indexée, les fonctionnaires ont fourni 7.5 p. 100 de leur traitement, soit l'un des taux de contribution les plus élevés à un régime de pension parrainé par l'employeur. Les prestations de retraite des fonctionnaires et de ses organismes ne sont pas la propriété du gouvernement; elles font partie des avantages globaux des employés. Elles constituent, en fait, le revenu différé des fonctionnaires mêmes.

Il y a en tout plus de 15.6 milliards de dollars dans le compte de pension de retraite des fonctionnaires et dans le compte des prestations de retraite supplémentaires. Le régime de pension des fonctionnaires fédéraux a donc des bases financières très solides. Le gouvernement a donc tout à fait tort de prétendre qu'il doit réduire l'indexation de ces pensions sous prétexte que la caisse est insuffisamment alimentée.

Les restrictions que prévoit le bill C-133 vont frapper environ 200,000 pensionnés. En plafonnant les hausses de pensions de retraite, le gouvernement va dérober quelque 100 millions de dollars à ces anciens fonctionnaires au cours des deux prochaines années. Et, comme c'est le cas pour tous les régimes auxquels s'applique le programme des 6 et 5 p. 100, au moment où le gouvernement rétablira l'indexation après 1984, la pension de base sera évidemment beaucoup plus faible. Résultat, les pensions seront diminuées à jamais.

Le régime de pension de retraite des fonctionnaires n'enrichit à peu près personne. Il y a évidemment des cas exceptionnels. J'ai lu il y a quelques jours qu'au moment où il sera admissible à la retraite dans une dizaine d'années, M. Michael Pitfield, que nous connaissons tous très bien, pourrait bien toucher quelque \$100,000 par année. Evidemment, le plafonnement des pensions de retraite des fonctionnaires ne risque guère de modifier la situation financière de M. Pitfield. Dans le cas de l'ensemble des autres anciens fonctionnaires, c'est une tout autre histoire. L'ancien fonctionnaire moyen qui a cotisé au régime ne touche pas dans les \$100,000, comme ce sera le cas de M. Pitfield. Il ne touche en fait que \$8,100 par année. Et le conjoint survivant ne touche en moyenne que \$3,200 par année.

Si on supprime l'indexation des pensions, les fonctionnaires qui ont cotisé à ce régime perdront \$1,400 au cours des deux prochaines années. Les conjoints survivants perdront pour leur part \$577. Pourtant, le gouvernement doit sûrement se rendre compte que ce bill et tout son programme des 6 et 5 p. 100 auront pour résultat de repousser des milliers de Canadiens encore plus loin du seuil de la pauvreté.

Je suis curieux de voir combien de députés de l'arrière-ban ministériel vont remplir fidèlement la promesse qu'ils ont faite aux fonctionnaires qu'ils représentent et se prononcer contre ce bill. Combien d'entre eux vont au contraire manquer à leur promesse en invoquant le programme des 6 et 5 p. 100 et la proposition d'amendement du président du Conseil du Trésor?

J'ai hâte également de voir combien de députés conservateurs vont se présenter lorsque la mesure sera mise aux voix. Ce projet de loi ainsi que les autres éléments du programme gouvernemental des 5 et 6 p. 100 mettent les conservateurs dans l'embarras. Ces derniers ont promis aux fonctionnaires

qu'ils s'opposeraient au bill C-133, mais ils ont donné parole au gouvernement, d'autre part, qu'ils se montreraient expéditifs à l'égard de cette mesure. Comment un parti peut-il promettre à certains de voter contre un projet de loi après s'être engagé auprès du gouvernement à le faire adopter rapidement?

Je me suis bien amusé lundi soir quand le député de Victoria (M. McKinnon) a comparé le député de Hull (M. Isabelle) à un acrobate qui tenterait de faire de la haute voltige sur deux bicyclettes à la fois. Le plus drôle, c'est que mon collègue de Victoria s'est ensuite empressé d'enfourcher les deux bicyclettes. Il prétendait s'opposer au bill C-133 parce qu'il constitue une rupture de contrat.

Que prévoyait le projet de loi C-124, monsieur le Président? D'après le représentant de Victoria, la mesure réduisait légèrement le traitement des députés. Il a raison, mais il aurait dû poursuivre. Pourtant, c'est tout ce qu'il a dit à propos de ce projet de loi. Il n'a fait allusion à aucune rupture de contrat, pour reprendre ses mots, en ce qui concerne les quelque 700,000 fonctionnaires ou membres des Forces armées et de la GRC. Ce genre de critique sélective me semble être un bon numéro de haute voltige.

Il convient aussi de signaler la motion des conservateurs visant le renvoi à six mois du projet de loi C-133. Au mois d'août, lorsque les néo-démocrates proposèrent un amendement semblable concernant le projet de loi C-124, les conservateurs votèrent contre à l'unanimité. On a beaucoup de mal à suivre leur logique tortueuse, monsieur le Président.

Les conservateurs ont appuyé la mise en œuvre du programme des 6 et 5 p. 100, au mois d'août. Selon leur chef, ils en acceptent l'esprit. Mais quand l'attention publique se tourne sur les conséquences du programme d'austérité en matière de sécurité de la vieillesse, d'allocations familiales et de pensions de retraite des fonctionnaires, les conservateurs s'aperçoivent tout à coup, par la magie du hasard, que ce programme gouvernemental va nuire à des Canadiens démunis.

• (1540)

A quoi s'attendaient-ils? Ils savaient fort bien lorsque nous nous sommes prononcés au mois d'août sur les restrictions salariales applicables aux fonctionnaires et aux membres des Forces armées que le programme des 6 et 5 p. 100 finirait par nuire au niveau de vie des retraités et des pauvres. Il suffisait de bien lire le budget de juin pour s'en rendre compte. Comme l'a dit le député de Churchill (M. Murphy) lundi soir, les conservateurs exploitent les deux trottoirs de la rue. Pour se faire pardonner d'avoir voté en faveur du bill C-124, ils s'opposent maintenant à la série de projets de loi visant à appliquer le principe des 6 et 5 p. 100 qu'ils ont appuyé.

Les conservateurs appuient en effet le principe du programme des 6 et 5 p. 100. De leur propre aveu, ils lui reprochent seulement de ne pas aller assez loin. Avec son programme des 6 et 5 p. 100, le gouvernement spolie les Canadiens les plus démunis pour gâter les plus riches. Il le fait afin, prétend-il, de créer un climat plus propice aux investissements.

En novembre 1981, le gouvernement a supprimé un certain nombre d'échappatoires dont bénéficiaient les riches. Pour les en dédommager, il a diminué d'environ 10 p. 100 le taux le